



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 584

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 4 août 2014 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 584 – Modifiant le règlement de lotissement numéro 437 afin d'autoriser les lots de copropriété et cadastres verticaux (condo) et les dimensions minimales des lots non-desservis.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce...27^ejour d' ...août.....
de l'an deux mille quatorze.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du 27 août, au 5 septembre 2014.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour d' août 2014

Directeur général et secrétaire-trésorier